

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 029-202067107-20220628-2022042-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 28 juin 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	16 juin 2022	16 juin 2022

N° délibération	Objet
2022-042	Prestation RGPD du CDG29 – mutualisation avec les communes membres

Le vingt-huit juin 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Éric PRIGENT

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

**Secrétaire de séance :** Anne ROLLAND

Pour rappel, une délibération de mutualisation de la prestation RGPD du CDG29 a été prise lors du conseil communautaire du 17 mai avec 9 communes membres.

Aujourd'hui trois communes supplémentaires ont fait part de leur souhait d'adhérer au service de prestation du CDG29.

Cela va leur permettre de répondre à l'obligation d'avoir un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le CDG29 propose un coût de prestation de -25% pour les collectivités qui mutualisent avec l'EPCI. Cela diminue également de 25% le coût de la prestation pour la communauté de communes. Ainsi

Envoyé en préfecture le 29/06/2022  
Reçu en préfecture le 29/06/2022  
Affiché le  
ID : 029-200067197-20220628-2022042-DE

l'ensemble de la prestation est facturé par le CDG29 à la communauté de communes qui refacture ensuite aux communes ayant adhéré au service du CDG29.

3 communes supplémentaires ont délibéré ou vont délibérer pour adhérer à ce service. Le tarif est en fonction du nombre d'habitants.

Collectivités	Nb habitants	Tarif individuel/an	Tarif mutualisé - 25%/an
Lopérec	874	1 100	825
Loqueffret	352	750	562,50
Saint-Rivoal	214	750	562,50

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président à signer un avenant avec le CDG 29 et tous les documents nécessaires à cette mutualisation de prestation
- Dit que la prestation aux communes leur sera refacturée selon les montants du tableau ci-dessus (tarif mutualisé-25%/an) chaque année, le temps de la durée de la convention

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juin 2022



La Secrétaire,  
Anne Rolland